du Parti Socialiste de France. Ce journal sera bibebdomadaire ; le premier numéro paraîtra le 19 mars prochain.

UNE CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE. — M. Bourbon, inspecteur primaire, a réuni, samedi après-midi, dans l'amphithéâtre de chimie de l'Institut Turgot, les directeurs et directrices d'écoles publiques. Il leur a fait une conférence sur le choix des ouvrages à introduire dans les bibliothèques scolaires et sur l'enseignement de la gymnastique dans les écoles.

VIDANGES INODORES. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

Les détenteurs d'autorisations de vidanges peuvent appliquer le tarif en vertu de l'arrêté municipal du 1er juin 1885 :

Pour les matières à l'aéromètre Beaumé, au moins 2 degrés, par mètre cube ou fraction de mètre cube, 1 fr. ; pour les matières pesant moins de 2 degrés, par mètre cube ou fraction de mètre cube, 3 fr. ; pour les matières solides et non susceptibles d'être enlevées par aspiration, le mètre ou fraction de mètre cube, 8 fr.

Sous peine de se voir retirer l'autorisation accordée, les entrepreneurs ne peuvent majorer ces prix. Il leur est, toutefois, facultatif de les réduire.

AVIS AUX ABONNÉS DU TRAMWAY. — Par suite de l'application des nouveaux tarifs d'abonnement, la Compagnie se voit obligée de faire opérer tous ses renouvellements à ses bureaux, au dépôt du Laboureur.

En conséquence, la distribution des cartes d'abonnement n'aura plus lieu dans les kiosques à partir du 29 mars courant.

Les abonnements seront délivrés à la caisse, 453, Grande-Rue, à Roubaix, l'avant-dernier et le dernier jours non fériés de chaque mois, de neuf heures à onze heures, et depuis du matin et de deux heures à cinq heures du soir.

Le délai de cinq jours pour la demande des cartes sera rigoureusement observé.

Le drame du Cul-de-Four. — *Le meurtrier Alfred jugé en Belgique.* — On se souvient de la sanglante scène de carnage qui mit en émoi dans la nuit du 21 au 22 février, le quartier populeux du Cul-de-Four. Un locataire de l'estaminet au *Grand Saint-François*, Alfred Vanmarcke, dans un furieux accès de colère, frappa cinq personnes de plus de vingt coups de couteau. Le meurtrier, son coup fait, prit la fuite, se réfugia en Belgique et fut arrêté le lendemain à onze heures du matin par des agents de la police de Roubaix et de Wattrelos à l'estaminet *Au Balcon*, tenu par M. Emile Dubrueucq. Alfred Vanmarcke fut conduit le lendemain à Courtrai, et mis à la disposition du Procureur du Roi.

Le Parquet français, représenté par M. Delalé, juge d'instruction et son greffier, M. Porquet, se rendit à Roubaix et ouvrit une instruction et l'extradition fut demandée.

Vanmarcke, qui est né à Neuville-en-Ferrain d'un père belge, avait été inscrit sur les tableaux de recrutement de l'année 1901. Cette inscription notait décisive qu'autant que jusqu'au 20 mars courant, le meurtrier n'aurait pas répudié sa qualité de Français. Or, c'est ce qu'il vient de faire. Vanmarcke a opté pour la nationalité belge. Dès lors, c'est un sujet belge arrêté en Belgique pour un crime commis en France. La Belgique n'accorde pas l'extradition dans ces conditions, le Parquet français a été dessaisi de cette affaire et M. Delalé a transmis, samedi matin, son dossier, au Parquet de Courtrai. C'est donc en Belgique que Vanmarcke sera jugé.

LE CAMBRIOLAGE DE LA RUE MALESHERBES. — *Une descente du Parquet.* — M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Porquet, est venu à Roubaix, samedi après-midi, à deux heures et demie, pour continuer son enquête sur le vol audacieux de deux balles de laine commis, dans la nuit du 12 au 13 février, dans les magasins de M. Wattine-Delaoutère, 111, rue Maleshelbes. On se rappelle que les malfaiteurs — qui étaient deux — avaient pris en flagrant délit par les agents de police Carlotte et Lievrouw. L'un d'eux seulement put être arrêté, c'était un jeune homme de 18 ans, Philippe Lefère.

Ce dernier a été amené de Lille sous bonne escorte ; il a été confronté au commissariat de police du 1er arrondissement, par M. Delalé, avec les deux agents qui l'ont arrêté. Malgré les charges accablantes qui pèsent contre lui, l'inculpé a continué à nier. Le magistrat a entendu ensuite plusieurs autres témoins, puis il a regagné Lille, emmenant son prisonnier.

PRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL. — Dans la soirée de vendredi, vers onze heures, les agents de police Dupont et Valet, étant de service, quai de Wattrelos, remarquèrent deux individus qui rôdaient autour des wagons de charbon en station en leur direction du sud. MM. Alfred Motte et Cie. Ils s'embusquèrent et, bientôt, ils virent les deux hommes sauter dans un wagon et remplir de charbon deux sacs qu'ils avaient apportés.

Les agents sortirent à ce moment, de leur cachette et appréhendèrent les voleurs qui furent conduits au dépôt. Ils ont déclaré se nommer Paul Hoc..., âgé de 20 ans, et Louis Wiloval, 16 ans, tous deux peigneurs, demeurant rue de Blidah, 5.

UN ACCIDENT DANS UN TRIAGE. — Un apprenti fileur du peignage de M. Léon Allart et Cie, Grande-Rue, Armand Haquette, âgé de 13 ans, rue de Lannoy, 7, s'est fracturé le bras gauche en tombant sur un rail. Mandé, le docteur Debuchy, qui a donné les premiers soins au blessé, lui a ordonné un mois de repos.

UNE CHUTE GRAVE. — Un rattacheur, Henri Lengrand, âgé de 39 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Roussel, 15, rentrait chez lui, vendredi, vers dix heures, lorsqu'il tomba lourdement sur les pavés. Dans sa chute, il s'est fracturé plusieurs côtes. M. le docteur Cherbonier l'a fait conduire à l'Hôtel-Dieu.

POUR LES CABARETS. — Une cabaretière, Célina Hallez, âgée de 35 ans, rue Blanchemaille, a été frappée d'un impôt pour avoir tenu une maison de débauche clandestine. Marie Lozy, âgée de 22 ans, servante au service de Célina Hallez, s'est vu infliger un impôt pour défaut de certificat de bonne vie et mœurs.

ADOPTION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — La section roubaisienne aura lieu aujourd'hui, de onze heures à midi, dans les locaux habituels, pour les groupes du Rond-Point, de l'Hippodrome, Fourmies, Fontenoy, Pile, et de midi à une heure, pour le siège social, 65, rue de Lannoy.

LE REPOS DU DIMANCHE. — *Service des pharmacies.* — Dimanche, 6 mars, pharmaciens de garde : quartier du Centre, M. Willot, rue du Vieil-Abreuvoir ; quartier de la Gare, M. Vasseur, rue de l'Alma-Gare.

CABINET DENTAIRE du Docteur Montaigne, 160, rue de l'Ommelet, à Roubaix. — Aurifications. — Emaux. — Bridges. — Consultations du samedi au mardi, de une à cinq heures du soir. 51170d

Vêtements caoutchouc pour hommes et femmes. Prix modérés. Dépôt de fabrique. Maison Chombart-Payen, 7 et 9, rue du Bois. 51083

BEAU CHOIX d'Images pour Première Communion. En vente à la librairie du *Journal de Roubaix.*

HARPE PLEYEL. — Vente et location. — Représentant pour Roubaix : Marcelli, 3 et 10, rue du Bois ; pour Lille : Mancel. 51083

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix :*

LA CORRESPONDANCE dans toutes les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 3 fr. 50.

USAGES DU MONDE, règle de savoir-vivre dans la société moderne, par la baronne Staffe. 3 fr. 50.

51113

Le Cérébos augmente la force des aliments. 46979-2

CROIX

STATISTIQUE DE L'ÉTAT-CIVIL ET BULLETIN SANITAIRE. — Pendant le mois de février, l'Etat-civil a enregistré : naissances, 33, dont 2 illégitimes ; mariages, 11 ; décès, 16. Les causes de mort sont : tuberculose des poumons, 1 ; méningite simple, 3 ; maladies organiques du cœur, 1 ; pneumonie, 1 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 3 ; débilité génile, 1 ; autres maladies, 4 ; maladies inconnues, 2.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au tissage Lamblin, une tisserande, Louise Sablin, âgée de 17 ans, demeurant au hameau du Noir-Bonnet, à Wasquehal, a eu le pouce droit pris entre la navette et la chasse de son métier. Huit jours. Docteur Desrousseaux.

WASQUEHAL

VOL. — Six lapins d'une valeur de 24 francs, ont été dérobés, dans la nuit de vendredi à samedi, au préjudice de M. Jules Dewitte, journalier, rue de Marcq, rangée Delesalle. La police a ouvert une enquête.

LANNOY

ACTE DE PROBITÉ. — Mlle Angèle Parent, couturière, rangée Delaplace, 4, à Hem, a remis au garde Decousselle, un tours de 20 francs qu'elle a trouvé, et qui avait été perdu, il y a quelques jours, par M. Alphonse Aubert, facteur intérimaire des postes à Lannoy.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Louis Dumoulin, 20 ans, rue du Bois, à Lys, ouvrier chaudronnier, chez M. Dupont-Vanhaeschbrouck, à Lys, en voulant pincer un tuyau en fer, s'est donné un coup de marteau sur le pouce gauche. Vingt-cinq jours de repos. Docteur Wartel.

FOREST

LA PREMIÈRE COMMUNION à laquelle participent cinq garçons et huit filles sont fixées au 20 du mois courant, dimanche de la Passion.

TOUFFLERS

MUSICIENS MÉDAILLÉS. — La fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais, a institué une médaille d'honneur pour les musiciens ayant fait partie pendant trente années d'une société de musique. MM. Auguste Béghin et Henri Bayard, de Touffiers, qui appartiennent depuis 31 ans à la Musique Municipale, sont proposés tous deux pour cette distinction honorifique.

LA FRAUDE. — Les préposés de douane Crespel et Desmoires, qui étaient en observation à la Croix-de-Guevard, ont poursuivi deux individus qui, à leur vue, avaient pris la fuite en abandonnant leurs charges. L'un d'eux a pu être arrêté ; c'est un nommé Cyrille Grymon, 33 ans, fileur, rue Bernard, à Roubaix, qui a déclaré porter, pour sa part, 34 kilogs de café vert. La marchandise, frauduleuse consiste en 129 boîtes d'allumettes chimiques et 66 kilogs de café vert, d'une valeur totale de 252 francs.

— Les préposés Thibaut et Crespel, ont arrêté, près de la place, Gustave Rogier, 23 ans, ouvrier teinturier, rue de l'Espérance à Roubaix, qui était porteur de 11 boîtes d'allumettes chimiques et de 18 kilogs de café vert de provenance étrangère, d'une valeur de 54 fr. 55. Grymon et Rogier ont été conduits à Lille.

BAISIEUX

UNE CHUTE MALHEUREUSE. — Samedi vers trois heures de l'après-midi, M. Gaston Decourt, 20 ans, garçon boucher, place de la Gare, au Petit-Baisieux, était occupé à découper un quartier de viande suspendu dans la boucherie Soudain, la chaire sur laquelle il était monté avant basculé, il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute, l'infortuné garçon s'est fracturé le poignet droit.

Le blessé a reçu les soins de MM. Pognard pharmacien, et Lamotte, médecin à Willems. Cet accident entraînera une incapacité de travail de cinq semaines.

CHERENG

LE CINQUANTENAIRE DE M. DUQUENNOY, MAIRE. — Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal de Chéreng a décidé d'organiser une fête pour célébrer le cinquantenaire de M. Duquennoy comme maire. Cet anniversaire va constituer un véritable événement dans la commune, et il aura sa répercussion au dehors, car c'est un fait extrêmement rare de voir un maire administrer une commune pendant cinquante années consécutives.

En prenant sa décision, le Conseil municipal répond au désir de toute la population : la liste de souscription pour offrir, à cette occasion, un souvenir à M. Duquennoy, se couvre de signatures, chacun veut apporter son obole.

L'appel suivant vient d'être adressé aux habitants de Chéreng :

« Habitants de Chéreng,

» M. Duquennoy-Cholaire a été installé maire de la commune de Chéreng par M. Pottier, plus ancien inscrit du Conseil municipal, l'an 1854, le 15 avril, à cinq heures du soir. (*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Chéreng.*)

» Les membres du Conseil municipal de Chéreng, dans un sentiment unanime de reconnaissance et de sympathie envers M. Duquennoy qui, depuis cinquante ans, n'a cessé d'administrer la commune avec un zèle, une compétence et un dévouement au-dessus de tout éloge, ont décidé d'organiser une fête jubilaire pour manifester publiquement à M. le Maire leur profonde gratitude.

» Chefs de chœur, habitants de Chéreng, en certainement au-devant de vos plus chers désirs : vos cœurs, nous le savons, brûlent d'envie de témoigner par une manifestation grandiose votre attachement et votre reconnaissance à celui qui, pendant un demi-siècle, a présidé aux destinées de votre commune.

» Nous vous donnons donc rendez-vous le dimanche 17 avril 1904, à la fête du cinquantenaire de M. le Maire. Vive M. le Maire ! »

WILLEMS

UN TROUPEAU DE MOUTONS EN DÉROUTE. — Sous ce titre, nous avons dit qu'un troupeau de moutons avait été mis en déroute par M. Dufour, mécanicien, et que plusieurs de ces animaux avaient été blessés.

M. Dufour nous écrit, à ce propos, qu'il n'a pas fouetté son cheval, comme on l'a dit : « Mes aptels, ajoute-t-il, étant faits en grande partie par le claquement du fouet, je devais commencer le geste de fouetter, d'où méprise du berger, pensant que je fouettais le cheval, tandis que je ne voulais que fouetter sa vigilance, afin qu'il me fît place, le troupeau barrant entièrement le chemin. Naturellement, le cheval, effrayé de tout de tapage et de ce grouillement de toisons, prit peur, et caracola, cela est indépendant de ma volonté. Quant aux dégâts, ils sont minimes, une lettre du cultivateur m'informant que deux moutons, sur tous les roulés et blessés, étaient malades. »

CYSOING

VENTE DE MARCHANDISES SAISIES A LA DOUANE. — M. le receveur des douanes procédera, en son bureau, le 17 mars, prochain, à dix heures et demie, avant midi, à la vente de 23 kilogs 900 de café.

CAPPELLE

VAGABONDAGE. — La gendarmerie de Cysoing, a arrêté à Cappelle un nommé Philogone Guéquierre, 53 ans, né à Estaires, sans profession ni domicile, pour vagabondage et mendicité.

ALBUMS DE CARTES POSTALES

Les prix auxquels la librairie du *Journal de Roubaix* a mis en vente des albums de cartes postales, ont été si appréciés de nos lecteurs que dans la journée de samedi un des modèles a été épuisé.

Des dispositions ont été prises pour que dès lundi matin, un choix complet soit mis en vente.

A la demande de plusieurs acheteurs, une série d'albums de 300 cartes à 4 fr. 75 a été ajoutée à celles dont nous rappelons les prix ci-dessous :

Albums 500 cartes ..... 5 fr. 95
Albums 1.000 cartes..... 9 fr. 95
Pour les enfants :
Albums 100 cartes ..... 1 fr. 25

WATTRELOS

LE NOUVEAU DIRECTEUR

de l'éclairage électrique

M. Pollet continue de se moquer des Wattrelosiens. Il a demandé, on le sait, à exploiter l'éclairage, moyennant la somme de 20.000 fr., et voudrait qu'on lui donne le titre de Directeur de l'usine.

L'ancien maire feint d'oublier qu'il a signé cet acte : « Entre l'Administration municipale de la Ville de Wattrelos représentée par M. Henri Pollet, maire, agissant au nom de ladite commune, et la Société Doschée Frères et Cie, il a été fait la convention suivante :

« La Ville de Wattrelos se charge d'éclairer à » l'électricité l'ensemble des voies publiques de la » commune ;

» Elle s'engage : 1. à ne jamais substituer personne à elle-même pour cet éclairage. »

Signé : Doschée frères et Cie signé : Henri Pollet.

M. Pollet ne peut donc, en aucune façon, même sous le couvert de l'éloquente de Directeur, se substituer à la Ville pour exploiter l'éclairage.

Et puis ? Directeur, il l'a été depuis 1897 jusqu'à 1901, puisqu'il était maire, et ses connaissances en électricité ont abouti au résultat désastreux que l'on sait.

Une nouvelle expérience serait inutile, et les contribuables trouvent la *note* assez salée sans qu'on y ajoute des suppléments.

« Directeur de l'usine », ce n'est là qu'un mot, et la farce est grossière. Un monsieur qui prend pour 20.000 francs la responsabilité et la charge d'un éclairage à forfait n'est pas un employé communal : c'est un concessionnaire.

M. Pollet s'imaginait sans doute qu'on n'aurait pas relevé sa ruse enfantine, et il serait à la veille des élections municipales, en disant : « Vous voyez combien je suis sûr de mon affaire, puisque je prends l'éclairage à mon compte.»

M. Leplat lui a d'ailleurs très bien répondu, quand il lui disait : « Mais puisque vous-même, par contrat signé de votre main, avez empêché la ville de prendre un concessionnaire, vous vous moquez de nous, en proposant aujourd'hui votre concours à ce titre : Vous ne risquez rien, puisque cela vous est interdit. Vous demandez 20.000 francs, mais moi, je veux bien, dans ces conditions, m'engager à éclairer pour dix mille ! »

M. Pollet en a trouvé une autre : « Le prix de revient établi en 1897, de 10.000 fr. par ou neur le coût de l'éclairage est un chiffre de façade qui a été donné pour contenter la Préfecture, qui demandait une prévision.»

D'abord, nous en appelons aux 20 conseillers municipaux qui ont assisté à la présentation du prix de revient de M. Pollet ? En est-il un, *un seul*, qui puisse dire que M. Pollet n'a pas présenté son prix de revient comme très sérieux ? Et n'est-ce pas ce prix de 10.000 fr., qui fut la base même et la raison d'être du vote par lequel fut décidé l'éclairage électrique ?

M. Pollet, n'a vraiment pas de chance. En avançant de pareilles énormités, n'expose-t-il pas tous les conseillers municipaux à être soupçonnés d'avoir caché la vérité à la population, en votant des chiffres faux.

Si pour faire voter l'éclairage électrique, M. Pollet s'était moins « emballé », s'il avait apporté alors un peu de cette attention qu'il met à entraver l'œuvre réparatrice de M. Leplat, les finances municipales ne seraient en aussi mauvais état et Wattrelos ne serait pas plongé tous les soirs dans l'obscurité.

Un dernier mot, le journal de M. Pollet répète sans cesse : « L'électricité s'obstine à ne pas marcher pour plaire au gaz !»

Et voici que l'ancien maire, dit qu'il faut 30.000 fr. pour compléter l'installation.

Mais alors, ce n'est plus pour plaire au gaz, qu'elle ne marchait pas, l'électricité !...

Ce même journal ne trouvait-il pas aussi qu'on laissait l'usine se détériorer : « C'est tout juste si M. Leplat ne la démolissait pas à coups de marteau... pour plaire au gaz », ajoutait-il.

Et mardi, M. Pollet, n'avouait-il pas au Conseil municipal que l'usine était bien entretenue, qu'il n'y avait rien à y faire...

Comme contradiction est-ce assez joli ?

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Feemert, vicaire à Nieppe (Saint-Martin), est nommé vicaire à Wattrelos (Saint-Maclou), en remplacement de M. Laporte nommé vicaire à Uxem.

HAUTES NOUVEAUTÉS de la saison et ARTICLES pour PREMIÈRE COMMUNION vendus à des prix EXTRAORDINAIRES à la LIQUIDATION du PALAIS DES NOUVEAUTÉS, 32-34, Grande-Rue, Roubaix. 51150

TOURCOING

UNE INITIATIVE INTÉRESSANTE

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Encouragement aux ouvriers d'art. — Une mission commerciale à l'étranger

La Chambre de commerce, dans sa réunion du 25 février, a pris deux décisions importantes qu'il est intéressant de faire connaître au public.

Dans le but d'encourager : 1. l'étude du dessin et de la peinture décoratire ; 2. de la sculpture et du modelage appliqués à l'art industriel, elle a décidé de mettre au concours, cette année, deux bourses de séjour d'un an dans des écoles spéciales de Paris.

Une bourse de ce genre avait déjà été attribuée, en 1902, à un jeune dessinateur, en tissus, qui a su en tirer le meilleur profit.

Aujourd'hui, élargissant le cadre, et désireuse d'aider à la préparation de praticiens habiles pour la décoration de l'habitation et la fabrication du mobilier, la Chambre de commerce a l'intention d'exciter l'émulation chez tous les jeunes gens, fréquentant l'école de dessin ou de sculpture de la ville, qui dénoteraient des dispositions spéciales pour la peinture décorative, la sculpture et le moulage d'ornement.

Ce concours se fera au mois de juin ; le programme et les conditions d'admission seront publiés ultérieurement.

Dans un autre ordre d'idées, la Chambre de commerce, soucieuse de favoriser l'industrie locale par l'extension de ses débouchés à l'étranger, a voté le principe d'une mission d'exploration commerciale. Après s'être entourée de renseignements, elle a choisi comme objectif de cette mission le Chili et l'Uruguay. Les indications qu'elle a pu recueillir lui ont donné la persuasion qu'au Chili notamment, le commerce français pourrait lutter avantageusement avec les commerces anglais et allemand, et que bien des produits de l'industrie locale trouveraient un écoulement dans cette région, si des relations d'affaires pouvaient être établies sur des bases pratiques et sérieuses.

Le chargé de mission aurait donc à s'enquérir des genres convenant à la clientèle des régions qu'il visiterait, à rechercher les moyens d'assurer toute la sécurité desirable pour les remboursements. Cette mission ne pourrait donc être confiée qu'à un homme déjà rompu aux affaires et présentant des garanties comme aptitudes professionnelles. En outre, la connaissance de la langue espagnole est indispensable.

Cette mission aurait une durée d'environ six mois.

Les personnes qui se croiraient aptes à remplir ce mandat, peuvent s'adresser par écrit à M. le Président de la Chambre de commerce, en donnant des références.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — *Statistique pour 1903.* — Les relevés de l'année 1903 ont donné comme résultats des chiffres qu'il est intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Le nombre des familles indigentes assistées est de 1.775. Ce nombre total se répartit de la façon suivante :

84 familles, 1 enfant ; 87, deux enfants ; 122, trois enfants ; 170, quatre enfants ; 142, cinq enfants ; 112, six enfants ; 62, sept enfants ; 21, huit enfants ; 12, neuf enfants ; 7, dix enfants.

Du côté des veufs, nous trouvons : 8 veufs avec un enfant ; 12 avec deux enfants ; 7, trois enfants ; 7, quatre enfants ; 3, cinq enfants ; 5, six enfants ; 2, sept enfants ; 1, huit enfants.

Veuves : Des secours sont accordés à 103 veuves avec un enfant ; 55, deux enfants ; 34, trois enfants ; 27, quatre enfants ; 17, cinq enfants ; 8, six enfants ; une veuve avec sept enfants et trois avec huit enfants.

663 vieux ménages, veufs, veuves et célibataires sans enfants sont présentement secourus par l'administration charitable.

LE COMITÉ DU VESTIAIRE DES ÉCOLES CATHOLIQUES a le grand regret de faire savoir qu'en raison de nombreuses difficultés survenues depuis quelques jours, il sera impossible de donner suite à la fête projetée. Les dames organisatrices sont on ne peut plus désolées de ces contre-temps, et nous prient de dire que les empêchements qui surviennent sont absolument indépendants de leur volonté.

Elles espèrent que les personnes charitables voudront bien abandonner à l'œuvre le produit de leurs cachets. Quant à celles qui en désireraient le remboursement, elles pourront se présenter jusqu'au 12 courant chez M. Rosoor-Delattre, Grande-Place, où satisfaction leur sera donnée.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Nous rappelons la très intéressante conférence qui sera donnée aujourd'hui dimanche, à cinq heures et demie, par M. le docteur Jacot-Guillarmod, des clubs alpins français et suisse, et qui a pour sujet : « Six mois dans l'Himalaya ».

LES COURSES DE TOURCOING. — Nous apprenons que les courses de Tourcoing auront lieu les 10 et 24 avril prochain. Nous publierons ultérieurement le programme de ces courses.

LA MI-CARÊME. — Un Comité présidé par M. E. Saison organise un char à l'occasion de la mi-carême. Ce char vendra des chansons au profit de l'œuvre *La Sauvegarde des nourrissons de Tourcoing.*

LES VAGABONDS. — Vendredi soir, deux gendarmes de passage aux France, ont arrêté un journalier, Victor Porisse, âgé de 52 ans, qui allait de porte en porte demandant l'aumône. Porisse étant en état d'ivresse, a été l'objet d'une contravention.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de samedi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Huîtres, 2.500 ; beurre, 30 kil. ; endives, 43 sacs.

CONTRAVENTIONS à J.-B. D..., 36 ans, et Henri D..., 1[illegible] ans, marchands de quatre-saisons, pour avoir sonné aux portes sans nécessité.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Pendant la semaine écoulée, sept hommes, sept femmes et huit enfants, de nationalité étrangère, sont venus se fixer à Tourcoing. Par contre, cinq hommes, six femmes et huit enfants, également étrangers, ont quitté notre ville.

ENTRÉE DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE EN FRANCE. — Pendant la deuxième quinzaine de février il est entré en France, par la gare de Tourcoing, les quantités suivantes d'articles de librairie étrangère : livres en langue morte, 620 kil. ; livres en langue française, 700 kil. ; musique imprimée, 400 kil. ; chromos, 860 kil. ; clichés en cuivre, 150 kil. ; imprimés avec blancs à remplir, 900 kil. ; journaux français-flamands, 210 kil., soit au total : 3.720 kilos. Ces divers articles étaient contenus en 56 colis ayant donné lieu à la rédaction de 21 procès-verbaux de constat.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un garçon de la brasserie Desurmont, M. Julien Delobel, 38 ans, s'est contusionné la région coccygienne et au genou droit en glissant dans un escalier de cave. Quinze jours de repos. Docteur Bonenfant. — A la gare, un surveillant, M. François Penin, 45 ans, s'est fait une entorse au pied gauche en glissant sur le quai. Douze jours de repos. Docteur Fichaux. — Chez MM. Ch. Tiberghien et fils, un apprêteur, M. Auguste Thaisse, 28 ans, a été contusionné à l'avant-bras gauche par la chute d'un rouleau. Six jours de repos. Docteur Vanneufville.

FOYERS de tous systèmes, de luxe et pour cuisine. — Lessiveuses et tordeuses brevetées. Le plus grand choix. — Quincaillerie Six-Lebrun, place des Halles. 50943

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées, HENRI DAEL. Vidanges par machine à vapeur, **rue Nationale, 89.** 50819

Constructions métalliques. Albert D'Halluin, serrurier d'art, r. de Virelois, 112, Tourcoing. *V. aux annonces.*

6 PORTRAITS SOIGNÉS 2 fr. 25, 81, rue Desurmont, Tourcoing.

MOUVAUX

LES LISTES ÉLECTORALES. — Nous publions plus loin, dans notre rubrique « Tribunaux », un jugement rendu samedi matin en Justice de Paix de Tourcoing.

UN GARÇON de la brasserie l'*Union de Roubaix-Tourcoing*, Léon Debaets, âgé de 31 ans, a fait une chute rue de Roubaix et s'est blessé au genou droit. Deux mois de repos. Docteur Delattre de Roubaix.

RONCQ

Le Comité de l'action libérale populaire, dont nous avons annoncé la récente formation dans cette commune, vient de manifester sa vitalité, par une réunion qui a eu lieu au *Café du Centre*, hier samedi, à huit heures du soir.

Près de quatre cents électeurs y assistaient. Comme la réunion était contradictoire, des membres de la « Jeunesse catholique » assuraient l'ordre.

Sur la tribune avaient pris place les membres du bureau du Comité, ainsi que les candidats libéraux aux prochaines élections municipales. M. Leporre, maire, indisposé, s'était fait excuser.

M. Eugène Duprez prend le premier la parole et remercie les électeurs d'avoir, en si grand nombre, répondu à l'appel que leur avait adressé l'*Action libérale*. Il dit combien il est heureux lui-même de constater le réveil qui se manifeste parmi les partisans de la liberté et de l'ordre. Il les félicite d'avoir songé à s'organiser et à s'unir pour la sauvegarde de leurs intérêts et la défense de leurs droits. M. Duprez exprime son espoir que d'autres réunions auront lieu et qu'ainsi les électeurs de Roncq sauront bientôt reconnaître de quel côté se trouvent leurs vrais défenseurs, leurs protecteurs désintéressés et dévoués. En terminant, M. Duprez donne la parole à M. Georges Lenoir, de Tourcoing, dont il fait le plus flatteur éloge.

M. Lenoir, après avoir apporté le salut du Comité de Tourcoing, expose le but poursuivi par l'*Action Libérale*, but qui vise avant tout la sauvegarde de la liberté si compromise par les gouvernants du jour. Ceci amène l'orateur à parler du ministère et à mettre en lumière les attentats qu'il commet chaque jour contre la liberté : la liberté d'association détruite par cette loi contre les congrégations ; la liberté d'enseignement refusée au père de famille, malgré ce droit imprescriptible de faire élever ses enfants comme on l'entend ; la liberté du travail compromise elle-même grâce à l'incurie des autorités qui laissent changer le droit de grève en un véritable instrument d'oppression. L'égalité n'est pas moins respectée : en matière d'éducation, le pauvre n'a plus le choix du maître, tandis que le riche peut encore placer son fils dans des lycées où se donne encore l'instruction religieuse ; on chasse les bonnes Sœurs des hôpitaux et les maîtres du jour ont recours aux religieuses pour faire soigner leurs malades.

Quant à la fraternité, ajoute le conférencier, elle est également foulée aux pieds : grâce aux agissements du ministère actuel, la France est séparée en deux camps, d'une part, la France de la Maçonnerie, et de l'autre, la France croyante, la France de la Liberté. C'est la lutte des classes qui tend à remplacer cette fraternité qui devrait unir tous les hommes entre eux, suivant les préceptes du premier apôtre, le Christ.

Et après avoir fait mille promesses au peuple, les gouvernants du jour n'ont encore accompli aucune réforme sociale : les retraites ouvrières, le Code du travail, le Code rural, tout cela passe au second plan.

Passant de la politique générale à la politique locale, M. Lenoir parle de la nécessité de faire un choix sérieux des conseillers municipaux qui seront fatalement amenés à trancher, dans un avenir plus ou moins éloigné, des questions de la plus haute gravité. L'obligation d'un enseignement officiel et la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont de nature à créer aux communes de grosses difficultés. Le mandat de conseiller municipal a donc, cette fois, une importance plus grande que jamais. C'est pourquoi il importe qu'il ne soit mis qu'entre les mains d'hommes véritablement soucieux de sauvegarder dans le pays les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

M. Lenoir, en terminant, fait un appel chaleureux à l'union entre tous les Français, sous les plis du drapeau tricolore déployé par l'*Action Libérale Populaire*.

M. Duprez remercie M. Lenoir de son éloquent discours et émet l'espoir qu'il produira des fruits. Il annonce ensuite qu'une autre réunion aura lieu le 26 mars prochain, au cours de laquelle M. Grousseau, le si dévoué député de la circonscription prendra la parole. M. Duprez engage les électeurs à venir applaudir leur représentant qui a conquis une place en vue aux Parlement par ses discours et ses travaux au sein des grandes commissions.

M. Duprez ajoute que s'il a pris l'initiative de cette réunion, ce n'est pas par ambition personnelle, puisqu'il n'est pas candidat. Ce qu'il veut c'est combattre pour la liberté en vue de sauver le pays.

M. Duprez propose ensuite l'ordre du jour suivant qui est voté par acclamations :

« Quatre cents électeurs de Roncq réunis au *Café du Centre*, le 5 mars 1904, approuvent sans réserves le programme de l'*Action Libérale Populaire* et bien décidés à conserver à la Commune de Roncq son ancienne réputation, en même temps que sa sécurité commerciale, prennent l'engagement de voter et de faire voter, aux prochaines élections municipales, pour des citoyens indépendants, désintéressés respectueux des droits et croyances de chacun, et de refuser leur vote aux ennemis de la Liberté et de l'Ordre. »

La réunion a pris fin à dix heures sans incidents.

BONDUES

DANS LA NUIT de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont pénétré dans le clapier de M. Isidore Samain, au Mont, et se sont emparés de deux lapins d'une valeur d'environ sept francs.

HALLUIN

SCÈNE DE CABARET. — Vendredi soir, pour un motif des plus futiles, une rixe a éclaté à l'estaminet de *La Lys*, au gravier de Bonsecours, entre Hector Ladrizon, dit « Long Pol » et Henri Oplinius, dit « Carotte ». Le cabaretier ayant mis les batailleurs à la porte, la lutte continua dans la rue. Oplinius fut mordu aux deux premiers doigts de la main droite et Ladrizou blessé à la figure. Oplinius a porté plainte contre son adversaire.

UNE ARRESTATION. — La police, en opérant une ronde, dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit et demi, a arrêté, dans la rue de la Montagne, où il s'était caché dans un cabinet d'aisances, un nommé Camille

---

FEUILLETON DU 7 MARS 1904 — N° 29

LE BARON JEAN

PAR CAMILLE DEBANS

Après avoir dit quelques banalités, Mme de Navaillan s'adressant à Martineau, lui dit :

— Quand vous m'avez appris si brusquement que vous aviez été mêlé à cette étrange affaire, je n'ai eu ni le temps ni la présence d'esprit de vous demander bien des choses qui sont pour Marguerite et pour nous tous du plus haut intérêt.

— Mais vous pouvez m'interroger, madame, je suis prêt à répondre.

— Etiez-vous présent quand M. Parenty a dicté son testament ?

— Oui, madame.

— Dans quelle situation d'esprit se trouvait-il en ce moment ?

— Il était fort affaibli. C'est à peine si le pauvre homme eut la force d'écrire son testament.

Marguerite, en entendant ces paroles, laissa tomber de ses beaux yeux bleus des larmes amères.

Mme de Navaillan reprit :

— Quelles étaient les personnes présentes ?

— Il y avait le notaire d'abord.

— Bien entendu.

— Puis, M. Denisard, M. Lestremont, un marin, nommé Honoré Pertuis, et moi-même.

— Quelle heure était-il

— Deux heures après-midi, si j'ai bonne mémoire.

— Et ce notaire, monsieur, dans un intérêt qui peut être recherché...

— M. Bonneau ?

— Oui, ce M. Bonneau, dans un intérêt qui peut être recherché, n'aurait pas falsifié le testament, sauf à se faire récompenser richement par ce M. Maladet ?

— Je ne le pense pas, madame. En tout cas, ce serait bien difficile à prouver.

— Vous avez raison. Mais ce Maladet n'assistait donc pas à la rédaction du testament ?

— Non, madame. Était-il dans l'habitation ? Je n'en sais rien. A la vérité, je l'ai aperçu le lendemain aux obsèques et depuis je l'ai entièrement perdu de vue.

— Quel homme était-ce ?

— Assez singulier. Figurez-vous un garçon de la taille de M. de Boisgrimaud.

A cette audacieuse réponse, le baron eut toutes les peines du monde à garder son sang-froid. Il se sentit pâlir, mais il parvint à ne pas broncher.

Martineau reprit :

— Cheveux d'un blond tellement pâle qu'on avait mal au cœur rien qu'à les regarder. De plus, il était prodigieusement maigre.

Quant à sa figure, elle était assez extraordinaire, pas de barbe, les yeux faux, mais pleins de résolution.

— Très laid, alors.

— Eh bien, non, madame. L'ensemble n'était pas désagréable. Tenez, je disais tout à l'heure qu'il était à peu près de la taille du baron. Je puis ajouter que si votre futur maigrissait d'une façon invraisemblable et se trouvait un matin avoir des cheveux jaunâtres, il ressemblerait à M. Maladet.

Boisgrimaud, en écoutant ce langage, sentait bouillir son sang. Il jugeait bien que Martineau n'irait pas au-delà. Mais ce jeu du pistolet sur la tempe l'exaspérait. Félicien, d'ailleurs, en bavardant, pouvait aller plus loin qu'il ne l'aurait voulu lui-même, et alors tout était perdu.

Louise reprit :

— Si nous finissons par retrouver Maladet quel est, à votre avis, monsieur Martineau, la conduite que nous devrions tenir ?

— Mais cela me paraît bien simple, vous lui feriez un procès en captation.

Boisgrimaud, très